

Plus de cent dossiers de maltraitance

Publié le samedi 29 mai 2010 à 04h18 - Mis à jour le samedi 29 mai 2010 à 04h18

Bruxelles

Le Service bruxellois d'Ecoute pour Personnes Agées (SEPAM) créé en janvier 2009, a ouvert en un an plus de cent dossiers à la suite de plaintes pour maltraitance, a affirmé vendredi le secrétaire d'Etat bruxellois Emir Kir (PS). Chargé de l'Action sociale à la Commission communautaire française de Bruxelles, Emir Kir a été interpellé au parlement francophone bruxellois par Fatoumata Sidibé (MR) à propos de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Selon la députée, on estime que 15 % des personnes âgées de plus de 75 ans sont victimes de maltraitance dont une majorité sont vécues à domicile. En Wallonie, a-t-elle ajouté, l'agence "Respect seniors" a observé en 2009, que dans 10 % des situations évoquées par l'appelant, on parle de violences physiques.

La majorité des victimes étaient des femmes (67 %) âgées entre 70 et 90 ans. A Bruxelles, au SEPAM, c'est dans 25 % des cas, la personne âgée, victime de maltraitance qui recourt au service. Il s'agit surtout de personnes du quatrième âge et de femmes (dans 75 % des cas), a précisé M. Kir.

Dans 66 % des cas, l'appel concerne une personne placée en institution. Les types de maltraitance le plus souvent rencontrés sont les soins insuffisants, le défaut d'attention, les difficultés de cohabitation avec la famille, la malversation financière et des négligences dans l'administration des médicaments, ainsi que la maltraitance physique et l'agressivité. (Belga)